



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°5 du : 5 octobre 2016

Délibération n° : 2016.051

Page 1 sur 2

DELIBERATION n°2016.051 : Règlement intérieur du conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes du Guillestrois le 05 octobre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Alain FARDELLA	Pouvoir à Sébastien FINE	Thierry BOUCHIE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Présent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras			
Christian LAURENS	Pouvoir à Max BREMOND	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Absent	Serge LAURENS	Présent

Vu :

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,

La délibération 2016.008 classant le PETR dans une strate démographique pour assimilation à une commune de plus de 3 500 habitants,

Le Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur,

CONSIDERANT :

La nécessité pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras de disposer d'un règlement intérieur afin de préciser les modalités de fonctionnement des différentes instances le composant.

005-200052801-20161005-2016051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2016



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°5 du : 5 octobre 2016

Délibération n° : 2016.051

Page 2 sur 2

DELIBERATION n°2016.051 : Règlement intérieur du conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Après en avoir délibéré par :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9		
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	2		
Nombre de suffrages exprimés		0			
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Approuve le règlement intérieur du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Autorise le Président à prendre toutes dispositions nécessaires pour faire appliquer ce règlement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

